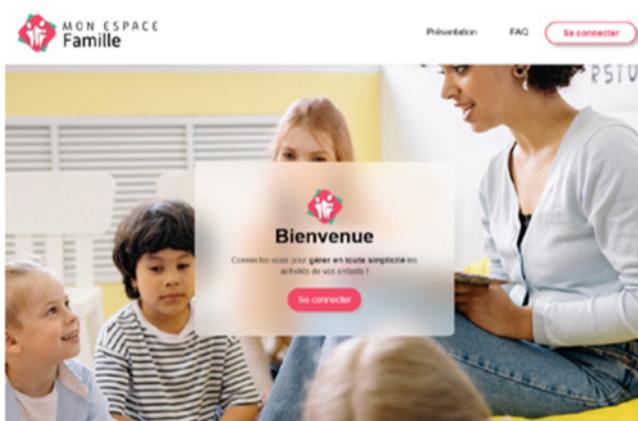


# RENTRÉE SCOLAIRE

Le R.P.I Malleval/Lupé se dote d'un nouveau logiciel.



Cette plateforme a pour but de **simplifier vos démarches** (inscriptions, gestion de la cantine et garderie, actualités, transmissions des documents, etc...). Plus de papiers et autres coupons d'inscriptions, plus besoin d'envoyer de mails ou de prévenir la Mairie. Désormais, **tout se passe sur Votre Espace Famille**, pour votre/vos enfant(s), qu'il(s) soi(ent) scolarisés à Malleval ou à Lupé. Vous pouvez dès à présent vous inscrire. Voici comment :



## ÉTAPE 1

Aller sur l'adresse  
<https://www.monespacefamille.fr/> (site sécurisé)  
OU taper «**mon espace famille**» dans votre navigateur.

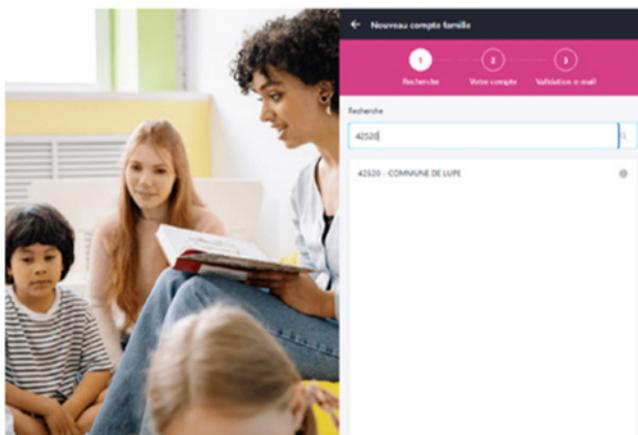
Une fois sur le site, cliquez sur «**se connecter**».



## ÉTAPE 2

Vous n'avez pas encore de compte, c'est normal. Pour en créer un, cliquez sur «Pas encore de compte ? **Créez-en-un !**» (en dessous du bouton «se connecter»).

Après l'étape 3, il vous faudra rentrer **une adresse mail** (qui servira ensuite pour vous communiquer les informations importantes) et un mot de passe. Une **validation par mail** vous sera demandée pour valider votre nouvel Espace Famille.



## ÉTAPE 3

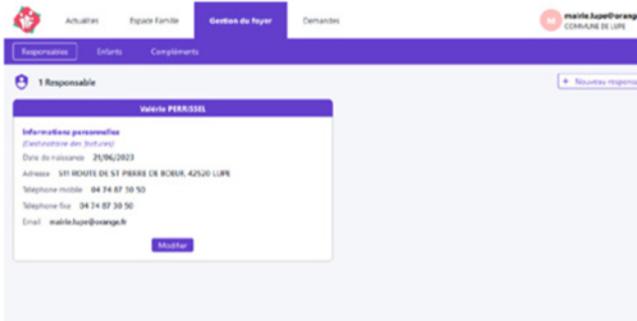
Le logiciel est commun aux deux écoles Malleval/Lupé. Il vous faudra donc taper le code postal de Lupé : **42520** (sous lequel est enregistré le logiciel) et ce, même si votre enfant est scolarisé à Malleval.

Vous pourrez ensuite retrouver les deux écoles dans votre espace Famille.

## - FONCTIONNEMENT -

### Actualités

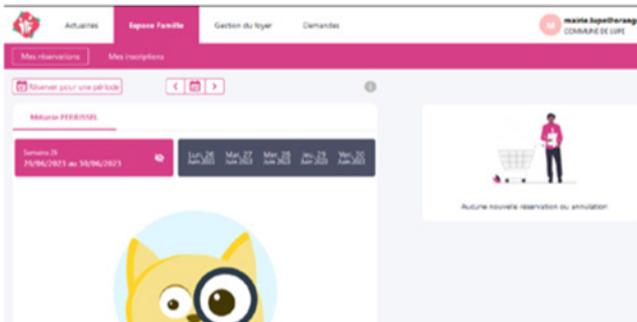
En page d'accueil, vous tomberez sur les actualités du R.P.I Malleval/Lupe (sorties scolaires, documents officiels, menus cantine, etc...). Pour l'école de Lupé, cette page remplacera la page «Infos Parents» présente actuellement sur le site internet lupe.fr.



### Gestion du foyer

C'est dans cet espace que vous allez rentrer l'ensemble des informations concernant votre famille : les responsables légaux, les enfants, les personnes autorisées...

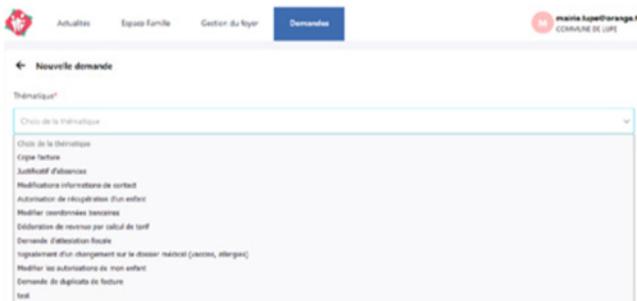
Pour ajouter un nouvel enfant ou un nouveau responsable par exemple, il suffit d'aller à droite et de cliquer sur le bouton +



### Espace Famille

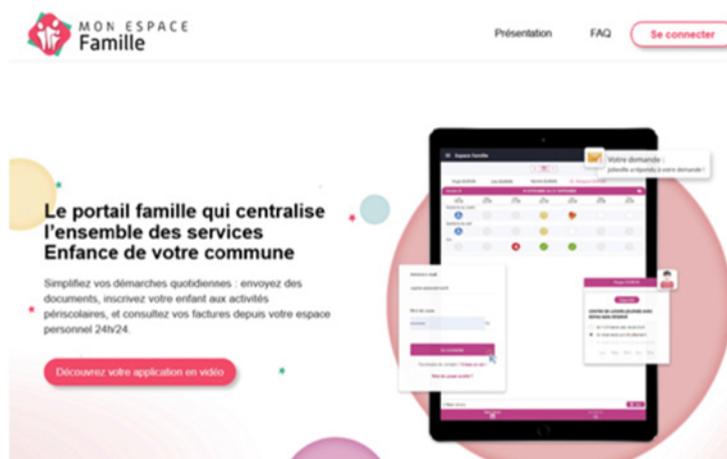
C'est ici que vous allez faire vos réservations et vos inscriptions. Les inscriptions sont possibles au jour le jour ou sur une période donnée.

à savoir : les réservations sont pour le moment indisponibles. Elles seront ouvertes une quinzaine de jours avant la rentrée.



### Demandes

C'est ici que vous pourrez transmettre à la Mairie vos documents. Par exemple, un justificatif d'absences ou une autorisation quelconque.



Enfin, pour plus d'informations, consultez la page d'accueil du site internet Mon espace Famille. Une vidéo est également disponible.



Mairie de Lupé  
511 route de St Pierre de Bœuf  
42520 LUPE  
Tél 04 74 87 30 50  
mairie.lupe@orange.fr

## CANTINE SCOLAIRE

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### TRAJET ECOLE RESTAURANT SCOLAIRE

- Rester en rang durant le trajet
- Ne pas courir
- Ne pas bousculer les autres
- Respecter l'environnement

#### A L'INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

- Passer aux sanitaires et se laver les mains avant le repas
- Manger proprement et goûter tous les aliments
- Ne pas gaspiller la nourriture
- Ne pas quitter la table sans raison et sans demander l'autorisation aux personnels de service
- Ne pas crier
- En fin de repas regrouper les assiettes et couverts

Tous comportements, créant le désordre pendant la durée de la cantine scolaire et ou impoli envers le personnel de surveillance, sera signalé en mairie.

**L'enfant pourra être provisoirement exclu de la cantine pendant deux journées, après notification aux parents.**

#### MÉDICAMENTS

En l'absence d'une ordonnance et/ou d'une autorisation écrite, le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments.

#### ALLERGIES

Les parents des enfants concernés devront avoir signé un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

#### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement sur internet **via Mon Espace Famille** (<https://www.monespacefamille.fr/>). Elles sont ouvertes jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, l'inscription sur internet est bloquée.

En cas d'imprévu ou de **situation exceptionnelle**, les inscriptions restent possibles en contactant directement la Mairie par téléphone, 0675213346 (**de 7h15 à 8h15**). Attention, le tarif sera majoré et ces inscriptions sont soumises à l'accord de la Mairie ; un justificatif pourra être demandé. Le tarif majoré est de 6€ (délibération du conseil municipal).

#### ANNULATIONS

Les annulations se font exclusivement sur internet via Mon espace famille (<https://www.monespacefamille.fr/>). Les annulations sont possibles jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, le repas sera facturé. En cas exceptionnel (maladie par exemple), contactez la Mairie par téléphone, 0675213346 (**de 7h15 à 8h15**).

#### REMISE DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur étant adossé à la fiche «**Rentrée scolaire**», la signature de celle-ci entraîne l'acceptation du présent règlement, jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant à l'école de Lupé.



Mairie de Lupé  
511 route de St Pierre de Bœuf  
42520 LUPE  
Tél 04 74 87 30 50  
mairie.lupe@orange.fr

## GARDERIE MATIN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### LIEU ET HORAIRES

La garderie a lieu de 7h20 à 8h20 dans la salle des fêtes Jean Dasté et/ou dans la cour de l'école.

### CAPACITÉ D'ACCUEIL

La garderie pourra accueillir jusqu'à 14 enfants.

La priorité sera donnée aux enfants scolarisés à Lupé (qu'ils habitent à Lupé ou à Malleval), aux familles monoparentales, et aux familles dont les deux parents travaillent.

### ENCADREMENTS ET ANIMATIONS

Le service de garderie périscolaire est assuré par un employé communal. Diverses activités sont proposées aux enfants : travaux manuels, lecture, coloriage, jeux de plein air. Ils peuvent également faire leurs devoirs.

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement sur internet **via Mon Espace Famille** (<https://www.monespacefamille.fr/>). Elles sont ouvertes jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée. Passé ce délai, l'inscription sur internet est bloquée.

En cas d'imprévu ou de **situation exceptionnelle**, les inscriptions restent possibles en contactant directement la Mairie par téléphone, 0675213346. (de 7h15 à 8h15). Attention, le service de garderie est limité à 14 enfants.

### ANNULATIONS

Les annulations se font exclusivement sur internet via Mon espace famille (<https://www.monespacefamille.fr/>). Les annulations sont possibles jusqu'au jeudi, 23h59, précédant la semaine concernée.

Pour tout enfant ayant été inscrit et qui exceptionnellement ne viendra pas à la garderie, les parents doivent contacter la Mairie par téléphone, 0675213346. (de 7h15 à 8h15).

Un trop grand nombre d'absences à la garderie sans avoir informé la Mairie, peut entraîner une exclusion de l'enfant de ce service.

### DISCIPLINE

Tous comportements, créant le désordre pendant la durée de la Garderie et/ou impoli envers le personnel de surveillance, sera signalé en mairie.

L'enfant pourra être provisoirement exclu de la Garderie pendant deux journées, après notification aux parents.

### PRIX ET FACTURATION

Le prix de l'heure d'accueil est fixé tous les ans par délibération du Conseil Municipal de Lupé. La garderie n'est pas payante et n'entraînera pas de facturation.

### REMISE DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur étant adossé à la fiche «**Rentrée scolaire**», la signature de celle-ci entraîne l'acceptation du présent règlement, jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant à l'école de Lupé.



Mairie de Lupé  
511 route de St Pierre de Bœuf  
42520 LUPE  
Tél 04 74 87 30 50  
mairie.lupe@orange.fr

Les années précédentes, une fiche de liaison était à remplir. Cette année, toutes les informations concernant votre enfant sont à remplir directement sur internet via **Mon Espace Famille**. Ces informations restent valables pour toute la scolarité des enfants (y compris lors du changement d'école de Malleval à Lupé). Vous devrez simplement mettre à jour dans **Mon Espace de Famille** en cas de modifications (changement de situation, numéro de téléphone, coordonnées, personnes autorisées, renseignements médicaux, etc...).

## RAPPEL DES DOCUMENTS À JOINDRE

- L'attestation de responsabilité civile couvrant l'enfant.

### Le cas échéant,

- Le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Ordonnance et autorisation écrite pour la prise de médicaments.

**Ces documents sont à remettre impérativement à l'école ou au secrétariat de la Mairie ou par mail : mairie.lupe@orange.fr**

À savoir : (sur Mon Espace Famille / Gestion du foyer / Enfants) Vous aurez la possibilité de préciser les informations concernant les allergies, allergies alimentaires, maladies et autres renseignements de santé que vous jugerez utiles pour la Mairie.

Enfin, nous rappelons que pendant le temps de cantine ou de garderie, les enfants sont sous la responsabilité de la Mairie.

## SIGNATURE

Je soussigné(e), Mme M \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant cité ci-dessus,

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités à l'intérieur et à l'extérieur de la structure.
- Avoir pris connaissance des informations concernant la plateforme «Mon Espace Famille» et son utilisation.
- M'engage à informer la Mairie de toutes modifications survenant au cours de l'année, dans les meilleurs délais.
- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire de Lupé, et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon ou (mes) enfant(s).

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Signature du père

Signature de la mère

Tuteur